



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2015**

AFFICHE
à la Porte de la MAIRIE
le 23 SEP. 2015

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal « Ville de TARTAS » - création d'un emploi temporaire à temps non complet pour les Services techniques municipaux

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre du fonctionnement des services de la Ville de TARTAS, et plus particulièrement des services techniques, de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2ème classe en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 ; 1er,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

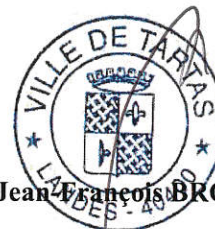
A l'unanimité



DECIDE :

- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2ème classe, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service technique de la ville ;
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 20 heures ;
- cet emploi sera effectué par contrat ;
- cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique ;
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum si les besoins du service le justifient ;
- de mettre à jour le tableau des effectifs communaux de la ville ;
- M. le Maire est chargé de procéder au recrutement ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet ;

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES